

Coopération entre régulateurs

9.6.2026 - | Autorité de régulation des communications électroniques

Rencontre semestrielle des autorités administratives et publiques indépendantes : l'IA au service de la régulation.

L'Arcep a eu le plaisir d'accueillir, mardi 9 juin 2026, la réunion du réseau des Autorités administratives et publiques indépendantes (AAI / API). Ce rendez-vous semestriel constitue une plateforme précieuse d'échanges, de coordination et de réflexion sur les défis actuels de la régulation, au niveau national comme européen.

L'IA au service de la régulation : le groupe de travail inter AAI - API présente ses premiers enseignements

Depuis fin 2024, un groupe de travail se réunit trimestriellement pour partager les cas d'usages et services d'IA mis au service de la régulation. Il s'agit également d'étudier dans quelle mesure certaines autorités pourraient mettre en commun des infrastructures pour exécuter dans un environnement sécurisé des applications d'IA avec des données sensibles.

L'Arcep a également présenté les principales conclusions de son récent rapport « IA générative : quels défis environnementaux ? », et les 9 recommandations associées.

Le réseau des Autorités administratives et publiques indépendantes (AAI / API)

Ce réseau regroupe l'Autorité de la Concurrence (ADLC), l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ), l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques, des Postes et de la Distribution de la Presse (Arcep), l'Autorité de Régulation de la Communication Audiovisuelle et Numérique (Arcom), l'Autorité de Régulation des Transports (ART), la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), et la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

Le groupe accueille aussi désormais, comme observatrice, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Les activités du réseau prennent notamment la forme de :

- Réunions semestrielles des présidentes et présidents, pour un partage des principaux travaux, des échanges sur les enjeux communs et méthodologies de travail,
- Echanges réguliers entre les services, pour la mise en place de partenariats et de mutualisations,
- Groupes de travail thématiques (notamment IA au service de la régulation, réseau RH des AAI-API),
- Forum de recrutement inter AAI - API, afin de favoriser la mobilité des agents entre autorités.

<https://www.arcep.fr/actualites/actualites-et-communiques/detail/n/cooperation-entre-regulateurs-090626.html>